



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2021

Date de convocation : 31 MAI 2021

Présents : Jean-Luc DEBERT, Michel DERA EVE, Céline THIENPONT, Alexis DESSE, François DRIEUX, Jean DEFRANCE, Caroline HOCHART, Emilie SMAL, Pierre CAVROIS, Angéla GHEYSENS, Xavier COLPAERT, Jacques BLAEVOET, Ghislaine DENAES

Absents excusés : Fanny MORONVAL qui a donné pouvoir à Jean-Luc DEBERT, Béatrice DELORME

Après avoir fait appel à candidature, Ghislaine DENAES est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Suite au courrier reçu du centre de gestion en date du 04/06/2021, Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant : délibération pour la détermination du taux de promotion pour les avancements de grade.

De plus, suite au courrier reçu de l'intersyndicale de l'EPSM de Bailleul, Monsieur le Maire propose une motion de soutien de refus du démantèlement de cette structure.

Suite au courrier reçu ce jour de la Communauté de Communes de Flandres Intérieure Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la signature de la convention de mise à disposition de l'Atelier Fiscal.

Après délibération, les membres du conseil acceptent, à l'unanimité des votants, de rajouter ces points à l'ordre du jour.



1) Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 27/04/2021

Le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 27/04/2021, n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité des votants.

2) Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 25/05/2021

Le compte-rendu de la réunion de conseil communautaire du 25/05/2021, n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité des votants.

3) Délibération autorisant Monsieur le Maire à passer à la nomenclature M57

Dans un souci de simplification de la gestion des collectivités territoriales, le référentiel budgétaire et comptable M14 sera remplacé par le M57 à compter du 01/01/2024. Un appel à candidatures de collectivités préfiguratrices a été lancé pour appliquer ce dispositif dès le 01/01/2022.

A cet effet, la commune d'Oudezeele se porte volontaire pour appliquer ce dispositif dès l'an prochain afin de bénéficier d'un accompagnement à la mise en place de ce référentiel.

Après délibération, les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire à passer à la nomenclature M57, à l'unanimité des votants.

4) Délibération autorisant Monsieur le Maire à passer au compte financier unique (CFU)

Suite au passage à la nomenclature M57 il convient de passer au compte financier unique (CFU).

Actuellement, un compte de gestion et un compte administratif sont établis respectivement par le comptable public et l'ordonnateur, puis approuvés successivement par l'assemblée délibérante.

Le compte financier unique (cfu) a pour but de se substituer à ces deux documents afin d'avoir un document unique sans redondance et le plus précis possible.

Ce dernier sera produit et mis à disposition par le comptable public.

Après délibération, les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire à passer au Compte Financier Unique (CFU), à l'unanimité des votants.

5) Délibération autorisant Monsieur le Maire à vendre les parcelles sis Rue du Briel

Suite à la demande des administrés, Monsieur le Maire propose de vendre les parcelles n° ZI 80, ZI 81 et ZI 83 pour une surface totale de 2 520 m².

Lesdites parcelles sont situées dans un secteur sensible :zone tampon lors de grandes précipitations, richesse en biodiversité.

Après délibération les membres du conseil ne souhaitent pas se positionner pour le moment et préfèrent attendre que la commission « cadre de vie » étudie la destinée de ces parcelles.

6) Délibération pour la détermination du taux de promotion pour les avancements de grade.

Monsieur le Maire rappelle que conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%)

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 08/04/2021,

Le maire propose à l'assemblée de fixer le ratio d'avancement de grade dans la collectivité à 100% pour l'ensemble des cadre d'emplois de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide de fixer le taux de promotion des avancements de grade à 100%

Précise que ce taux est applicable à l'ensemble des cadres d'emplois de la commune.

Précise que cette disposition est valable à compter de l'année 2021 et sera reconduite d'année en année.

7) Motion de soutien contre le démantèlement de l'EPSM de Bailleul

L'établissement public de santé mentale (EPSM) des Flandres, basé à Bailleul est dans la tourmente : les internes en psychiatrie et les psychiatres ne sont plus assez nombreux. Face à ce problème de démographie médicale, l'établissement envisage une réorganisation qui prévoit le transfert de 76 lits à Armentières.

Ce projet de re centralisation inquiète l'intersyndicale de l'EPSM qui craint que les conditions d'hospitalisation des concitoyens se dégradent tant pour les patients, que pour le personnel qui sera contraint d'aller travailler à Armentières.

Ces conditions ne sont pas acceptables, ce pourquoi Monsieur le Maire propose de soutenir l'EPSM de Bailleul en évitant ce démantèlement et demande le maintien en l'état de la structure ainsi que du personnel.

Après délibération, les membres du conseil acceptent, à l'unanimité des votants, la proposition.

8) Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la plateforme « Atelier fiscal »

Dans le cadre de la mutualisation, la Communauté de Communes de Flandre Intérieure propose une mise à disposition gratuite de la plateforme atelier fiscal qui a pour fonction de croiser les différentes informations concernant les données fiscales du territoire communautaire.

A cet effet, Monsieur le Maire propose de signer la convention de mise à disposition.

Après délibération, les membres du conseil acceptent, à l'unanimité des votants, la proposition.

9) Questions diverses

- Monsieur le Maire fait le point sur les assesseurs pour les élections
- E.Smal nous informe de la reprise des activités de l'Asco
- A. Desse fait un point sur le fleurissement, le curage des fossés, le concours maisons fleuries...
- M.Deraeve fait un point sur les travaux en cours

Dates à retenir :

[Prochain conseil municipal :](#)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Jean-Luc DEBERT Michel DERA EVE Céline THIENPONT Alexis DESSE
Maire

François DRIEUX Jean DEFRANCE Fanny MORONVAL Caroline HOCHART
EXCUSEE

Emilie SMAL Pierre CAVROIS Angéla GHEYSENS Béatrice DELORME
EXCUSEE

Xavier COLPAERT Jacques BLAEVOET Ghislaine DENAES
SECRETAIRE